

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 77-297 du 14 Novembre 1977

portant nomination du Camarade
OKETAN Pascal en qualité de Res-
ponsable du Service Ciment à la
SOBEMAC.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
VU le décret N°76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du
Gouvernement ;
VU le décret N°76-46 du 19 février 1976, déterminant les ser-
vices rattachés à la Présidence de la République et fixant
les attributions des membres du Gouvernement ;
Sur proposition du Comité Central du Parti de la Révolution
Populaire du Bénin ;
Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 19 octobre
1977,

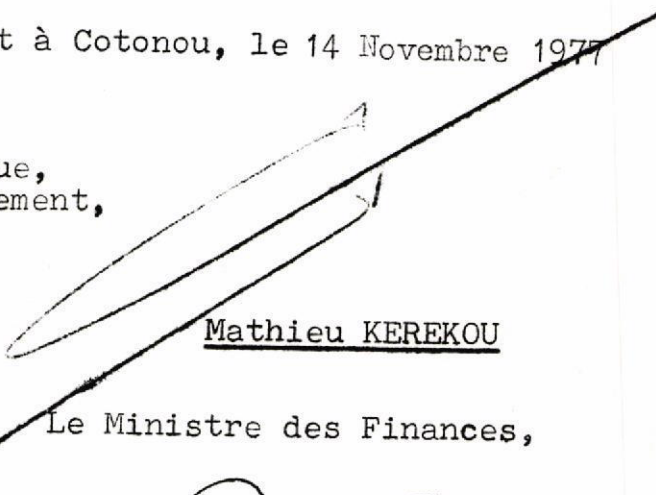
D E C R E T E :

ARTICLE 1er - Le Camarade OKETAN Pascal est nommé Responsable
du Service Ciment à la Société Béninoise des Matériaux de Cons-
truction (SOBEMAC).

ARTICLE 2 - Le présent décret qui aura effet pour compter de
la date de prise de fonction de l'intéressé, abroge toutes dis-
positions antérieures contraires et sera publié et communiqué
partout où besoin sera.-

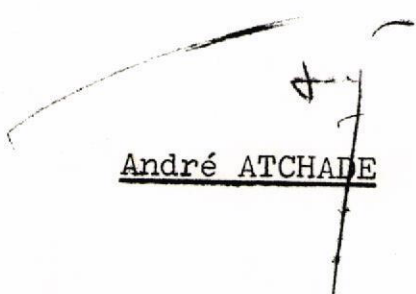
Fait à Cotonou, le 14 Novembre 1977

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU

Le Ministre du Commerce et
du Tourisme,

Le Ministre des Finances,


André ATCHADE


Isidore AMOUSSOU

.../...

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 - MCT 4 SOBEMAC 4 Intéressé
1 Ministères 14 SGG 4 SPD 2 - IGE et ses Sections (IAA et IF) 4
DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 - DB-DCF-Solde 3 DPE au MFPT 2 DI 4 Tré-
sor 4 - UNB-FASJEP-BN 6 - JORPB 1 BCP 1!-